

# Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 13 janvier 2011 à 20 heures 30

## Convocation du 07 janvier 2011

L'an deux mille onze le **JEUDI TREIZE JANVIER à 20 heures 30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur BELLANGER, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : M. BELLANGER, Maire – M. DEROCQ – M. JODEAU – Mme RALU - Mme ESCALDA, adjoints. Mme HÉRAUD - M. BIAIS – M. DEBREUCQ – M. MÉNARD – Mme LUCIEN – M. DELALLÉE– M. DESFORGES – Mme QUENIOUX – Mme PONS - M. LAFORGE – Mme GAUDISSERT – Mme DELBANO - Mlle HALAY – M. BOIDIN – Mme CHENARD, Conseillers Municipaux : formant la majorité des membres en exercice

Procurations : de M. EVRARD à Mme RALU - de Mme BOUDON à Mme ESCALDA – de Mlle FALLON à M. JODEAU

Absents excusés : Mme NOVERCAT – M. LEUVREY – Mme PAULE – M. AUMONT

Mme ESCALDA a été élue secrétaire.

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est de 14, le nombre de présents étant de 20, le quorum est donc atteint.



Les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité, le procès verbal du conseil municipal du 16 décembre 2010.

**Monsieur le Maire est donc ensuite passé à l'ordre du jour :**

### **DELIBERATION N° 13.01.2011/ 001**

#### **Délibération compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire une partie de sa fonction délibérative, et en application de la délibération n°27.03.08/025 du 27 mars 2008, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises.

#### **Marchés à procédure adaptée**

N° du marché	Type de travaux	Descriptif des lots	Lieu	Notification	Titulaire	Montant du marché
14/2010	Maîtrise d'œuvre	Mise en conformité de la salle polyvalente	Salle polyvalente Maurice Leblond	13 Décembre 2010	COSTE Architectures 47, Grande Rue B.P. 19 78550 HOUDAN	134 900.00 HT 161 340.40 TTC

16/2010	Construction d'un nouveau réseau d'eaux usées et remplacement de branchements d'eau potable en plomb et pose de candélabres	Lot n° 1 : Coordination sécurité et protection de la santé	Quartier de Bellevue	16 Décembre 2010	OUEST COORDINATION 11, Rue Paul Langevin 28300 MAINVILLIERS	10 515.00 HT 12 575.94 TTC
		Lot n° 2 : Contrôle technique			Ste ICSEO BE 27, Rue de l'œuvre 21140 SEMUR EN AUXOIS	3 225.00 HT 3 857.10 TTC
17/2010	Travaux d'éclairage public	Pose de nouveaux dispositifs d'éclairage public	Quartier de Bellevue	27 Décembre 2010	CITEOS 1, Passage des Beaumonts 28000 CHARTRES	302 093.00 HT 361 305.22 TTC

## DELIBERATION N° 13.01.2011/ 002

### Point n°1 : Demande de subvention FDAIC 2011

#### 1.1 «travaux de voirie »

#### **Bordurages et aménagements de trottoirs – carrefour avenue du Maréchal Leclerc et rue Pierre Nicole**

Considérant le courrier du Conseil Général en date du 16 novembre 2010 qui conformément à l'article 4 du règlement du fonds départemental d'aides aux communes (FDAIC) a transmis la liste des projets éligibles pour 2011.

Vu la réunion de la Commission "Finances" du 06 janvier 2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subvention à effectuer auprès du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes (FDAIC) 2011 pour la réalisation des travaux suivants :

#### 1.1 «travaux de voirie »

#### **Bordurages et aménagements de trottoirs – carrefour avenue du Maréchal Leclerc et rue Pierre Nicole**

qui s'élèvent à 49.708,03€ HT soit 59.450,80 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande.

Le plan de financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

Subvention département FDAIC 25% du montant HT	: 12.427,00
Autofinancement Commune	: 47.023,80
Montant des travaux TTC	: 59.450.80

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget primitif 2011 de la Commune de Maintenon – section investissement.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : les travaux débuteront dès réception de l'accord de subvention

## DELIBERATION N° 13.01.2011/ 003

### Point n°1 : Demande de subvention FDAIC 2011

#### 1.2 «opérations de sécurité »

#### **Aménagement du carrefour Boulevard Carnot, boulevard Clémenceau et rue René Rion et aménagement de sécurité Boulevard Carnot face au collèè**

Considérant le courrier du Conseil Général en date du 16 novembre 2010 qui conformément à l'article 4 du règlement du fonds départemental d'aides aux communes (FDAIC) a transmis la liste des projets éligibles pour 2011.

Vu la réunion de la Commission "Finances" du 06 janvier 2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subvention à effectuer auprès du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes (FDAIC) 2011 pour la réalisation des travaux suivants :

**1.2 «opérations de sécurité »**

**Aménagement du carrefour Boulevard Carnot, boulevard Clémenceau et rue René Rion et aménagement de sécurité Boulevard Carnot face au collège**

qui s'élèvent à 100.550,00€ HT soit 120.257,80€ TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande.

Le plan de financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

Subvention département FDAIC 40% du montant HT	: 40.220,00
Autofinancement Commune	: 80.037,80
Montant des travaux TTC	: 120.257,80

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget primitif 2011 de la Commune de Maintenon – section investissement.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : début juin 2011

Fin des travaux : fin août 2011

---

**DELIBERATION N° 13.01.2011/ 004**

**Point n°2 :**

**Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir : coffret électrique FORAINS**

Vu le projet d'installation d'un coffret forains au parking cipièrre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu la réunion de la Commission Finances du 06 janvier 2011,

- √ décide de solliciter une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Énergie d'Eure et Loir pour financer la fourniture et la pose d'une armoire équipée de prises de courant au Parking Cipièrre « COFFRET FORAINS ».
- √ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

---

**DELIBERATION N° 13.01.2011/ 005**

**Point n°3 :**

**Centre Culturel : contrat GAZ DE FRANCE PROVALYS vente de gaz**

Considérant que le contrat passé avec Gaz de France Provalys pour la fourniture gaz et abonnement compteur du Centre Culture – 1<sup>er</sup> rue de la Ferté – est arrivé à terme au 1<sup>er</sup> août 2010

Les membres du Conseil Municipal,

Vu la réunion de la commission des Finances du 06 janvier 2011,

Vu la proposition de contrat reçu le 17 décembre 2010 de Gaz de France Provalys ajusté selon les consommations des trois années passées,

- ✚ approuve à l'unanimité le contrat n°20101217/00141 pour le Centre Culturel de Maintenon – 1<sup>er</sup> ter rue de la Ferté – 28130 Maintenon, et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

La durée du contrat est de un an du 1<sup>er</sup> /09/2010 au 31/08/2011.

## EXTRAIT DELIBERATION N° 13.01.2011/ 006

---

### Point n°4 :

#### **Carnaval 2011 : convention d'utilisation de locaux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation du Carnaval le 03 avril 2011  
Dans ce cadre, pour la création de "Monsieur Carnaval", il est prévu d'utiliser des locaux appartenant à un administré de Maintenon

Les membres du Conseil Municipal,

Vu la réunion de la commission "Finances" du 06 janvier 2011,

- + approuvent à l'unanimité la convention pour l'utilisation des locaux situés 6 rue du Capitaine Dupont à Maintenon.

Cette convention porte sur la mise à disposition à titre gracieux d'un local situé 6 rue du Capitaine Dupont pour la conception et la fabrication de "Monsieur Carnaval".

- + autorisent Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant

## DELIBERATION N° 13.01.2011/ 007

---

### Point n°5 :

#### **Carnaval 2011 : convention entre la Ville de Maintenon et la Ville de Pierres**

Comme pour l'année 2010, la Ville de Maintenon et la Ville de Pierres souhaitent s'associer au projet d'organisation du Carnaval qui aura lieu le 03 avril 2011.

Les deux villes assureront conjointement le financement du projet et des charges liées à l'évènement.

Dans ce cadre, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la convention présentée qui définit les modalités de prise en charge des frais engagés lors de cette manifestation et autorisent Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### La convention porte sur :

- + Mise à disponibilité de local
- + Réalisation de Monsieur Carnaval et remorquage
- + Communication
- + Sécurisation et déroulement du défilé
- + Relation financière entre les villes de Maintenon et Pierres, étant précisé que les collectivités assurent le financement pour un montant total fixé à 1500€ soit 750€ par commune.
- + Modalités d'exécution de la convention

## DELIBERATION N° 13.01.2011/ 008

---

### Point n°6 :

#### **Fête foraine de Printemps 2011 : règlement intérieur**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation de la manifestation appelée « Fête de Printemps »

Dans ce cadre, la municipalité autorise l'installation d'une fête foraine sur le parking Cipièrre.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Manifestations et Vie Associative du 15 décembre 2010,

Vu la réunion de la commission Finances du 06 janvier 2011,

- + approuve à l'unanimité la mise en place d'un règlement présenté qui précise les modalités de participation à cette fête foraine :
  - o article 1 : objet du règlement
  - o article 2 : obligation des participants
  - o article 3 : lieu
  - o article 4 : date
  - o article 5 : inscriptions – droits de place
  - o article 6 : emplacement
  - o article 7 : branchements – évacuation
  - o article 8 : annulation
  - o article 9 : sonorisation
  - o article 10 : vol et dégradation

**DELIBERATION N° 13.01.2011/ 009**

---

**Point n°7 :**

**Demande de subvention au SDE 28 : enfouissement secteur de Bellevue 3<sup>ème</sup> phase – rue Jean Moulin, rue du 1<sup>er</sup> mai 1944 et rue Landurie. Programme 2012**

*Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé dans le secteur de Bellevue, Dans ce cadre, la commune envisage la réalisation de l'enfouissement des réseaux aériens secteur de Bellevue – 3<sup>ème</sup> phase : rue Landurie, rue Jean Moulin, rue du 1<sup>er</sup> Mai 1944,*

*Vu le courrier du 15 décembre 2010 de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir qui stipule que les demandes de concours doivent être transmises le 28 février 2011 au plus tard s'agissant des opérations d'enfouissement des réseaux aériens à intervenir en 2012,*

*Après l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :*

*Vu la réunion de la commission Finances du 06 janvier 2011,*

- ✘ approuvent le projet d'enfouissement des réseaux aériens rue Landurie, rue Jean Moulin, rue du 1<sup>er</sup> mai 1944,*
- ✘ sollicitent le concours du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir pour la réalisation des travaux d'enfouissement rue Landurie, rue Jean Moulin, rue du 1<sup>er</sup> mai 1944*
- ✘ autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant cette opération*

La séance est levée à 21h 20

Fait à Maintenon, le 17 janvier 2011

Le Maire,

Michel BELLANGER